

COMMUNE D'ORADOUR-SUR-GLANE



MOTION RELATIVE AU DEVENIR DES RUINES DU VILLAGE MARTYR

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal réuni en séance ordinaire le 04 juillet 2023, d'adopter une motion relative à l'absolue nécessité de sauvegarder le village martyr.

La motion, exposée par Monsieur Benoît SADRY, reprend ces termes :

Les ruines du village martyr, témoins majeurs de la barbarie nazie commise à Oradour-Sur-Glane le 10 juin 1944 sont exposées et soumises aux effets du temps.

Près de 80 ans après le massacre, les voix des derniers témoins s'éteignent et le village subit les aléas climatiques malgré les interventions réalisées chaque année par l'Etat, propriétaire du site.

Inexorablement, le temps et les intempéries provoquent une érosion importante des ruines.

Devant ce constat, et afin d'assurer la pérennité du site, une intervention de conservation de grande envergure est indispensable.

Des travaux sont à conduire sur les 10 hectares de ruines : ils devront concerner la cristallisation des éléments les plus fragiles et les plus emblématiques de cette entité mémorielle, la restauration du site dans son ensemble et la protection des biens mobiliers comprenant les carcasses des véhicules, les mobiliers, outils, objets divers emblématiques des commerces et des habitations.

Il demeure essentiel de préserver le village martyr, de figer l'histoire, pour que les pierres puissent continuer de raconter l'Histoire.

C'est pourquoi, La commune d'Oradour et l'Association Nationale des Familles des Martyrs, ont fait le choix d'alerter sur la situation de péril d'une grande partie des ruines et ont donc sollicité l'Etat et les médias afin d'interpeller les consciences sur l'absolue nécessité d'intervenir massivement, et urgemment, sur l'ensemble du village.

Il a été décidé de mettre en place un plan pluriannuel de gestion afin de permettre la conservation du site au travers de travaux conséquents de restauration, d'entretien et de préservation du village martyr.

L'engagement solennel de la Nation par le biais d'une loi entérinée par le Parlement le 10 mai 1946, depuis près de huit décennies, ne saurait être aujourd'hui rendu caduque :

au-delà de l'entretien régulier réalisé par l'Etat chaque année, un chantier colossal doit désormais être entrepris.

La Fondation du Patrimoine vient de lancer une campagne de mécénat afin de mobiliser les fonds nécessaires.

Outre l'effort consenti par de nombreuses personnes privées, plusieurs collectivités locales telles que les villes de Strasbourg, Saint-Viaud, Panazol ou la Communauté de communes du Pays Dunois, pour n'en citer que quelques-unes, ont d'ores-et-déjà délibérées ou vont statuer dans les prochaines semaines.

Cette mobilisation démontre et reflète une réelle volonté citoyenne de participer à cet effort national de sauvegarde d'un site mémoriel emblématique de la Seconde guerre mondiale, unique en Europe.

Oradour n'est pas un simple lieu de mémoire. Depuis que Pierre Nora, en 1945, a écrit « *Il y avait les Oradour que l'on découvrait* », le nom propre de notre petit village, que baignait la Glane autrefois, est devenu un nom commun pour désigner les massacres de population civile sans défense par des forces militarisées. Les livres d'Histoire ont montré depuis, que les guerres de décolonisation, les différentes crises internationales ou les conflits intérieurs des Etats ont été à l'origine de nombreux autres Oradour.

C'est parce que ce nom d'Oradour a acquis cette dimension universelle que nous devons tout faire pour préserver ces ruines qui, à elles seules, par leur superficie impressionnante, expliquent et font prendre conscience à ceux qui les découvrent, qu'ici, un crime de masse fut commis, qu'ici, comme l'écrivait Paul Eluard, « *des hommes firent à leur mère et à toutes les femmes la plus grave injure, ils n'épargnèrent pas les enfants* ».

Oradour, symbole de l'innocence sacrifiée et martyrisée, a donc bien cette vocation à l'universalité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- soutient la motion présentée par Monsieur le Maire et par Monsieur Benoît SADRY, adjoint en charge de la mémoire et Président de l'Association Nationale des Familles des Martyrs,
- se félicite de la mise en place d'une souscription nationale par le biais de la Fondation du patrimoine pour assurer la sauvegarde des ruines dans leur intégralité,
- émet le souhait que les collectivités locales et structures publiques se mobilisent et s'inscrivent pleinement dans ce devoir de mémoire,
- formule le vœu qu'un travail collaboratif se poursuive avec le Centre de la Mémoire et divers partenaires (associations, entités publiques ou structures privées) pour que l'histoire d'Oradour s'inscrive à jamais dans l'Histoire,
- apportera son concours financier à la démarche, et demeurera un partenaire majeur aux côtés de l'Association Nationale des Familles des Martyrs pour défendre la pérennité du site : les voix s'éteignent mais le langage des pierres perdurera, pour ne jamais oublier, pour qu'Oradour demeure Oradour.